

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2022

2022-06-

Règlement numéro 637-2022 ayant pour objet de décréter une dépense de deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$) pour des travaux de pavage sur la rue des Cosmos, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Mélanie juge qu'il est nécessaire d'investir dans la création de nouvelles rues à vocation résidentielle, ce qui permettra de bonifier l'offre en matière d'accès à la propriété résidentielle sur son territoire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2022 conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par _____
Appuyé par _____
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le règlement numéro 637-2022 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$) pour des travaux de pavage de la rue des Cosmos, et pour payer cette somme, autoriser un emprunt par billets au montant de deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$), soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à procéder aux travaux de pavage, bordure et éclairage pour la rue des Cosmos, selon les coûts décrits dans le document déposé et signé par François Alexandre Guay, directeur général de la Municipalité de Sainte-Mélanie, en date du 31 mai 2022, basé sur l'estimation des coûts préparés par Éric Frigon, ingénieur, de GESPRO GROUPE CONSEIL INC., en date du 27 mai 2022, le tout, joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$) pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de deux cent soixante mille trois cent cinquante-six dollars (260 356 \$) sur une période de **quinze (15) ans**.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour les travaux de pavage, bordure et éclairage de la rue des Cosmos, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié en jaune et décrit à l'annexe B, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant, également réparti sur chaque immeuble.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement le 1^{er} juin 2022

Adoption, le _____ 2022

Approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le _____ 2022

Avis public d'entrée en vigueur le _____ 2022

Louis Freyd
Mairesse

François Alexandre Guay
Directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A

**Coût des travaux de pavage sur la rue des Cosmos
Règlement d'emprunt 637-2022 (rue du Cosmos)**

	Total
Travaux	
Pavage	203 350,00 \$
Aménagements	5 275, 00 \$
Organisation	6 850,00 \$
	<u>SOUS-TOTAL 215 475,00 \$</u>
Contingences	
Contingences (10%)	21 547,50 \$
	<u>SOUS-TOTAL 237 022,50 \$</u>
Services techniques	
Estimé, plans et devis	3 742,50 \$
	<u>SOUS-TOTAL 240 764,50 \$</u>
Taxes de vente	
Taxes nettes (4,9875%)	12 008,13 \$
	<u>SOUS-TOTAL 252 772,63 \$</u>
Frais de financement	
Financement temporaire (3%)	7 583,18 \$
	<u>TOTAL 260 355,81 \$</u>

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE

Par :



Nom : Me François Alexandre Guay

Titre : Directeur général et greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE
TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DU COSMOS

SOMMAIRE PARTIEL #2

4. PAVAGE	203 350.00 \$
5. AMÉNAGEMENTS	5 275.00 \$
6. ORGANISATION	6 850.00 \$
SOUS-TOTAL :	215 475.00 \$
Contingences (10 %) :	21 547.50 \$
SOUS-TOTAL :	237 022.50 \$
TPS (5 %) :	11 851.13 \$
TVQ (9,975 %) :	23 642.99 \$
SOUS-TOTAL DES TRAVAUX* :	272 516.62 \$

* Montant à reporter à la page 1 du sommaire

Estimation validée le 27 mai 2022

Érick Frigon, ing.
#122850



BORDEREAU DE SOUMISSION				
TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU COSMOS				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
4. VOIRIE				
4.1. Enlèvement du pavage existant	20	m ²	12.50 \$	250.00 \$
4.2. Décontamination de la fondation supérieure				
- Scarification de 75 mm de la fondation supérieure, incluant la disposition hors site	3 800	m ²	6.75 \$	25 650.00 \$
- Mise en place de pierre concassée MG-20	750	t.m.	23.10 \$	17 325.00 \$
- Nivellement et compaction	3 800	m ²	3.25 \$	12 350.00 \$
4.3. Rechargement de l'accotement en MG-20b ou en MR-5, sur 70 mm d'épaisseur (1 m largeur)	750	m ²	12.00 \$	9 000.00 \$
4.4. Pavage couche unique				
- ESG-14, PG-58S-28, 70 mm d'épaisseur (8 m largeur)	3 100	m ²	40.75 \$	126 325.00 \$
4.5. Nivellement des services municipaux lors des travaux de pavage				
- Regard	1	unité	450.00 \$	450.00 \$
- Couronne en pavage autour des gélinites existantes	12	unité	875.00 \$	10 500.00 \$
- Boîte de vanne	6	unité	250.00 \$	1 500.00 \$
SOUS-TOTAL 1 – VOIRIE :				203 350.00 \$

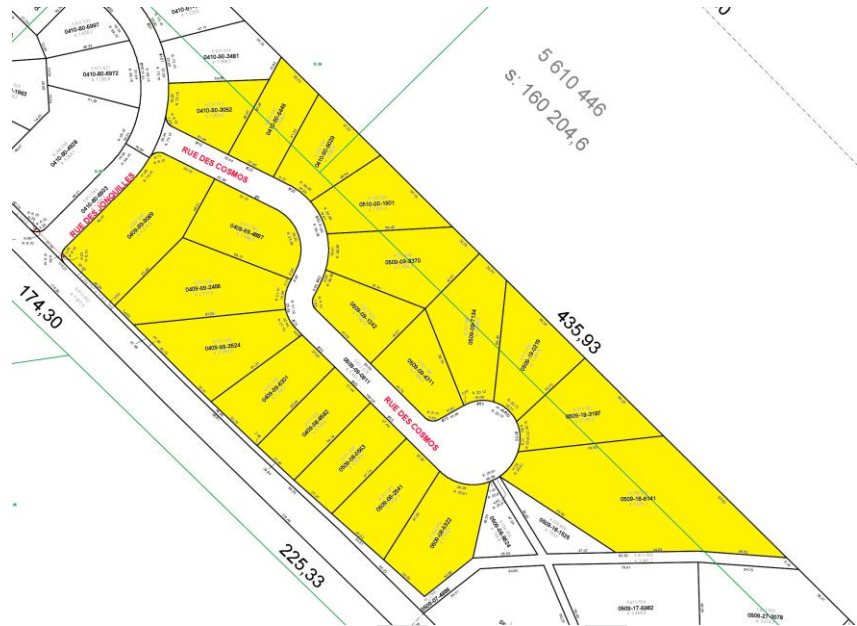
BORDEREAU DE SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU COSMOS				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
5. AMÉNAGEMENTS				
5.1. Réfection des entrées privées				
- Pierre concassée MG-20 (300 mm)	100	m ²	31.00 \$	3 100.00 \$
- Pavage : 300 mm, MG-20 + 65 mm, EB-10C	5	m ²	90.00 \$	450.00 \$
5.2. Engazonnement par plaques, incluant 150 mm de terre végétale	30	m ²	20.00 \$	600.00 \$
5.3. Aménagements paysagers à protéger ou à refaire tel qu'avant les travaux (plantes, fleurs, arbres, arbustes, rocailles, irrigations, enseignes, etc.)	1	global	500.00 \$	500.00 \$
5.4. Marquage de chaussée (2 lignes d'arrêt – 600 mm de largeur)	1	global	425.00 \$	425.00 \$
5.5. Petites signalisation	1	global	200.00 \$	200.00 \$
SOUS-TOTAL 2 – AMÉNAGEMENTS :				5 275.00 \$



BORDEREAU DE SOUMISSION TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DU COSMOS				
DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉ	UNITÉ	PRIX UNITAIRES	MONTANT
6. ORGANISATION DE CHANTIER				
6.1. Organisation de chantier et frais généraux	1	global	5 000.00\$	5 000.00 \$
6.2. Signalisation de chantier	1	global	500.00 \$	500.00 \$
6.3. Fouille exploratoire, incluant excavation, remblayage avec les matériaux en place, compaction, chargement, transport et disposition hors site des surplus	10	m ³	50.00 \$	500.00 \$
6.4. Nettoyage pendant les travaux et régalinge final	1	global	850.00 \$	850.00 \$
SOUS-TOTAL 3 – ORGANISATION :				6 850.00 \$

PRO

ANNEXE B
Immeubles imposables rue des Cosmos



Matricule	No de lot	No civique	Nom de la rue
0409-99-2456	5 611 534		Cosmos
0509-08-2541	5 611 543		Cosmos
0509-08-5322	6 254 854		Cosmos
0509-09-3370	5 611 547		Cosmos
0509-18-3187	5 611 552		Cosmos
0509-18-6141	6 254 857		Cosmos
0509-19-0219	5 611 550		Cosmos
0510-00-1901	5 611 553		Cosmos
0410-90-3052	5 611 513		Cosmos
0409-89-9089	6 286 598		Cosmos
0409-99-4887	5 611 540	5	Cosmos
0410-90-3052	5 611 513	10	Cosmos
0410-90-6446	5 611 541	20	Cosmos
0409-99-3524	5 611 535	25	Cosmos
0410-90-9029	5 611 542	30	Cosmos
0409-99-6301	5 611 536	35	Cosmos
0409-98-8582	5 611 537	45	Cosmos
0509-08-0563	5 611 538	55	Cosmos
0509-09-1242	5 611 539	60	Cosmos
0509-09-4311	5 611 548	70	Cosmos
0509-09-7134	5 611 549	80	Cosmos